



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DCM_230414_016

SÉANCE DU VENDREDI 14 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatorze avril à 18h39, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON – Maire.

Date de la convocation	08 avril 2023
Nombre de conseillers en exercice	39
Nombre de présents	28
Nombre de pouvoirs	5
Nombre de votants	33
Suffrages exprimés	33

Présents :

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; MUSSARD Rose-Andrée ; LEJOYEUX Marie Andrée ; VIENNE Axel ; JAVELLE Blanche Reine ; MUSSARD Harry ; HUET Marie-Josée ; LEBON David ; COURTOIS Lucette ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; LEVENEUR-BAUSSILLON Inelda ; LEBON Guy ; FULBERT-GÉRARD Gilberte ; KERBIDI Gérald ; HOAREAU Emile ; NAZE Jean Denis ; BATIFOULIER Jocelyne ; HUET Henri Claude ; MUSSARD Laurent ; DAMOUR Colette ; AUDIT Clency ; COLLET Vanessa ; CADET Maria ; LEICHNIG Stéphanie ; HUET Mathieu ; FRANCOMME Mélanie ; LEBON Louis Jeannot

Absents – Représentés

MOREL Harry Claude représenté(e) par MUSSARD Harry
MOREL Manuela représenté(e) par D'JAFFAR M'ZE Mohamed
GEORGET Marilynne représenté(e) par CADET Maria
K/BIDI Emeline représenté(e) par LANDRY Christian
HOAREAU Sylvain représenté(e) par LEJOYEUX Marie Andrée

Absents

HUET Jocelyn ; BENARD Clairette Fabienne ; DAMOUR Jean Fred ; GUEZELLO Alin ; K/BIDI Virginie ; LAW-LEE Dominique

Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame COLLET Vanessa, Conseillère municipale, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : Plan régional pour la maîtrise des compétences clés -
Expérimentation du dispositif LESPASS CLES - Validation du
projet et autorisation de démarrage des actions**

Le Président de séance expose :

I - Le Plan d'Education Populaire et Solidaire, un axe de développement majeur

Nous assistons depuis quelques années à une mutation très rapide de la société saint-joséphoise, générant au passage un grand nombre de laissés-pour-compte qui n'ont pas trouvé leur place dans le progrès économique.

Parallèlement à ces évolutions sociétales, les liens sociaux se sont distendus, le chômage gangrène la société et les attentes de la population envers la puissance publique augmentent. Les récentes crises des gilets jaunes comme la pandémie de Coronavirus ont marqué le pas d'une crise profonde, ancrant une réelle volonté de changement pour tous ceux qui ne veulent plus subir notre société mais en devenir de vrais acteurs.

Dans un tel contexte, la Commune est garante du bien commun, elle est un facilitateur et surtout dispose de compétences sur les volets de l'accompagnement technique, juridique et budgétaire.

À travers son projet PEP'S, son plan d'Education Populaire et Solidaire, la commune souhaite impulser une nouvelle dynamique, un nouveau paradigme. Elle veut construire avec et pour les Saint-Joséphois une cité où le citoyen doit reprendre sa place dans le circuit proposition, initiative, réalisation et appropriation. Nous devons ainsi revenir à un développement intégré. Seul celui-ci permettra de rétablir ou de créer un système de valeurs qui fasse résonance à la vraie volonté de la population.

C'est une volonté affirmée de réparer les fragilités de notre société, de reconstruire les liens de solidarité entre les habitants, d'agir au sein même de nos quartiers.

Le Plan d'Education Populaire et Solidaire (Pep's) de Saint-Joseph contribuera à répondre à ces enjeux. L'éducation populaire telle que nous l'entendons à Saint-Joseph, bien qu'elle repose sur les fondamentaux expérimentés et mis en œuvre depuis des décennies, est actualisée au regard de la réalité identitaire du territoire. Elle s'adaptera à notre réalité géographique, à notre trajectoire historique et à nos besoins. Il ne s'agit pas pour nous d'opérer de simples copier-coller de méthodes hors sol, mais bien d'expérimenter la mise en œuvre de projets pensés pour et avec les Saint-Joséphois.es.

Ce projet d'éducation populaire est une construction continue avec nos habitants, s'inscrivant dans le long terme, dans une dynamique progressive où l'expérimentation sociale sera de mise.

II – LESPASS CLES, une expérimentation régionale

La Région Réunion a récemment mise en place un nouveau dispositif régional pour la maîtrise des Compétences-Clés : "LESPASS' CLÉS". Ce nouveau dispositif s'inscrit dans le cadre du Plan Régional pour la maîtrise des Compétences-Clés (PR2C) dont la charte d'engagement et de partenariat a été cosignée le 21 septembre 2022 par la Présidente de Région, le Préfet de la Réunion, le Département, le Rectorat, l'Université de la Réunion, la

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Réunion.

La Région Réunion décline aujourd'hui ce plan à l'échelle des communes qu'elle souhaite partie prenante du programme. Intéressée par la démarche PEP'S menée par la Ville de Saint-Joseph, nous avons été sollicité par la Région Réunion pour intégrer son dispositif « LESPASS CLES », à titre expérimental, dont les actions se dérouleront sur toute l'année l'année 2023.

La Ville de Saint-Joseph a proposé 10 fiches actions pour un financement global de 50 000 euros couvrant les dépenses :

- de fonctionnement : co-financement au poste de coordonnateur et du poste d'accompagnateur en compétences clés) ;
- d'investissement : coûts des activités et transports, intervenants extérieurs, achats de petits matériels et équipements.

Les grandes lignes de ces fiches actions sont exposées en annexe de la présente délibération et feront l'objet, si besoin, de conventions avec les différents partenaires.

Les publics ciblés :

- jeunes à partir de 16 ans (sortis de l'obligation scolaire) jusqu'aux seniors
- jeunes de – de 18 ans lorsqu'un projet intergénérationnel est en jeu ou une action de remobilisation autour de la parentalité qui permet de mailler adultes et enfants dans le projet.

Pour atteindre les publics visés, et pouvoir irriguer la démarche sur l'ensemble de nos quartiers, un travail spécifique sera mené avec les partenaires : associations locales en premier lieu, partenaires de l'action sociale (CCAS...), de l'insertion et de l'emploi (Pôle Emploi/Mission locale...), de l'éducation nationale.

Pour une meilleure maîtrise et coordination de son action LESPASS CLES en cohérence avec les enjeux du PEP'S, la Ville prévoit de porter l'animation du dispositif expérimental en interne (cellule de travail transversale aux services communaux partenaires, portage interne au Pôle Culture et Vie Locale).

Lors de sa commission permanente du 23 décembre 2022, la Région Réunion a validé le financement de 50 000 euros au bénéfice de Saint-Joseph, au titre de son programme expérimental. Cette décision couvre les dépenses de la commune sur une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023. Le versement interviendra en 3 étapes, dont l'une à compter du 30 juin 2023 sur présentation d'un bilan intermédiaire.

Ainsi, la Commune doit pouvoir acter le démarrage du projet et l'engagement des dépenses dès à présent. À ce titre, une convention financière entre le Conseil Régional et la commune de Saint-Joseph sera soumise à validation et signature dans les prochains jours et définira les modalités d'utilisation de cette subvention au regard des objectifs annoncés dans les fiches actions.

Par conséquent, il est donc demandé au conseil municipal :

- **de prendre acte** de la décision de la Commission Permanente de la Région du 23 décembre 2022 d'octroyer une subvention d'un montant de 50 000 € relative au financement du dispositif « LESPASS CLÉS » ;

- **d'approuver** l'adhésion de la commune de Saint-Joseph au dispositif régional « LESPASS CLÉS » au titre de l'année 2023 ;
- **d'autoriser** la Commune à démarrer, à titre expérimental, la mise en œuvre du plan d'actions exposé en annexe de la présente délibération ;
- **d'autoriser** le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire et notamment la convention de financement à intervenir entre la Région Réunion et la commune de Saint-Joseph.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.


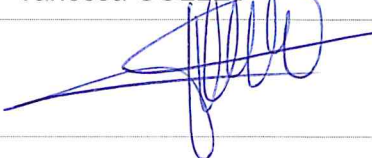
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°16,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour) :**

- Article 1.-** DE PRENDRE ACTE de la décision de la Commission Permanente de la Région du 23 décembre 2022 d'octroyer une subvention d'un montant de 50 000 € relative au financement du dispositif « LESPASS CLÉS ».
- Article 2.-** D'APPROUVER l'adhésion de la commune de Saint-Joseph au dispositif régional « LESPASS CLÉS » au titre de l'année 2023.
- Article 3.-** D'AUTORISER la Commune à démarrer, à titre expérimental, la mise en œuvre du plan d'actions annexé à la présente délibération.
- Article 4.-** D'AUTORISER le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire et notamment la convention de financement à intervenir entre la Région Réunion et la commune de Saint-Joseph.
- Article 5.-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

L'élue déléguée Lucette COURTOIS	La secrétaire de séance Vanessa COLLET
	

Acte rendu exécutoire
par transmission en Préfecture le : 24 avril 2023
Et publication ou notification le : 24 avril 2023
Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 24 avril 2023